

Conditions de Vente 2009

America Forever, S.A. au capital de 40.000 €, Licence d'État N° LI 092 96 0012, RCS B 388 381 618, Siret: 388 381 618 00015, Garantie APS, Responsabilité Civile Professionnelle: GAN Eurocourtage IARD N° de Contrat 86.358.240

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leur clientèle sont celles qui ont été fixées par la l'Article 31 de la Loi N° 92-645 du 13 Juillet 1992 et du Décret N° 94990 du 15 Juin 1994 concernant la vente de voyages ou de séjours.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

1. PRIX

Le prix du voyage « Escapade GIHA à Manhattan » est garanti, hors hausse carburant et taxes d'aéroport et de sécurité. Seuls les prix mentionnés sur la facture sont contractuels.

2. INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement d'un chèque d'acompte de 30% du montant total du voyage. Le paiement du solde, 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part. Le non respect de ces conditions de paiement pourrait entraîner l'annulation pure et simple du voyage.

3. ANNULATION

Toute annulation entraînera le paiement des indemnités suivantes pour une annulation individuelle notifiée par écrit :

- plus de 100 jours avant le départ : 50 euros par personne
- entre 99 et 60 jours avant le départ : 100 euros par personne
- entre 59 et 30 jours avant le départ : 15% du montant du voyage
- entre 29 et 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- entre 7 et 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- moins de 2 jours avant le départ : 90% du montant du voyage
- non-présentation le jour du départ : 100% du montant du voyage

Le voyageur ne pourra être remboursé s'il ne se présente pas aux lieu et heure du rendez-vous mentionné dans le dossier de voyage avec les documents nécessaires (passeport en cours de validité, visa s'il y a lieu...). Les circuits d'America Forever sont organisés pour des groupes avec un minimum de participants. America Forever se réserve le droit d'annuler un voyage qui ne réunit pas le nombre suffisant de participants.

4. DURÉE DES VOYAGES

Les prix des voyages ont été fixés en fonction de leur durée exacte et non pas d'un nombre déterminé de journées entières. Sont inclus dans le voyage le départ à compter de l'heure de convocation et pour le retour l'heure d'arrivée en France. Pour des raisons opérationnelles, America Forever se réserve le droit d'inverser le sens d'un circuit ou de modifier certains éléments du programme tout en assurant la totalité des prestations prévues au programme.

5. ASSURANCES

L'assurance assistance/rapatriement et médicale sont comprises dans le forfait. L'assurance annulation est proposée en option.

6. FORMALITÉS DE VOYAGE

Pour les français, passeport à lecture optique en cours de validité, pour les participants ayant un passeport émis avant le 26 octobre 2005. Ceux ayant un passeport « ancienne formule » (sans lecture optique) ont l'obligation d'obtenir un visa pour se rendre aux Etats-Unis ou de refaire leur passeport. Pour les autres nationalités se renseigner auprès du Consulat des États-Unis. Les participants doivent veiller à être en règle avec les prescriptions en vigueur au moment du voyage. Ils sont tenus pour responsables de tout préjudice qui pourrait résulter pour America Forever de la non-observation de ces dispositions et formalités. Les informations sur ces formalités données par America Forever le sont de bonne foi. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager sa responsabilité.

7. REMBOURSEMENT

Tout voyage interrompu du fait du voyageur ne peut donner lieu à un remboursement.